Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260710-DEL10072026_060-DE

BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2026

L'An deux mil vingt-six, le dix juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trois juillet deux mil vingt-six, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie José TOULLEC, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Roger CARNOT, Mme Odile LE CANN, M. Denis BARGUIL, Mme Lénaïg LESCOAT, M. Rayan LE CALLOCH, M. Christian DIEHL, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, M. Michel ROUAT, Mme Claudine KERVRAN, M. Erwan LE ROUX, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme Florence LE MEUR, M. Romuald FEVRIER, Mme Katie LE ROI, Mme. Frédérique VIVIEN, Mme. Sabrina TUAL, M. Frédéric GUELT, Mme Amalia KERLÉO, M. Victor CARRIOU,

Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
Mme Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à M. Patrice CHAVRIER,
M. Michel LE BERRE, excusé
M. Fabien HAVARD, excusé, a donné pouvoir à M. Romuald FEVRIER,
Mme Linde MISSAAR, excusée a donné pouvoir à M. Rayan LE CALLOCH,

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Christian DIEHL comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260710-DEL10072026_060-DE

DEL10.07.2026-060 : Tarifs Restauration scolaire et accueil périscolaire selon le quotient familial établi par la CAF

Depuis le décret n° 2006-753 du 29/06/2006, les prix de la restauration scolaire sont fixés par la collectivité territoriale, et ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration.

Le coût d'un repas en 2025 s'élevait à 8.46 €.

La tarification des prestations restauration scolaire et accueil périscolaire est établie selon le quotient familial : ce dernier est déterminé selon la composition et les ressources annuelles de la famille.

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, nous avons instauré des tarifs forfaitaires par période et par enfant qui sont établis sur la base d'un tarif journalier et appliqués en tenant compte du nombre de jours réels de fonctionnement du service.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Fixe à compter du 1 septembre 2026, les tarifs au restaurant scolaire comme suit :

Quotient Familial	Prix par repas	Participation des familles %	Participation de la commune %
Jusqu'à 400€	0,98	11.58	88.42
De 401 à 630€	1,45	17.14	82.86
De 631 à 840€	2,17	25.65	74.35
De 841 à 1050€	2,88	34.04	65.96
De 1051 à 1260€	3,59	42.43	57.57
A partir de 1261€	3.90	46.10	53.90

QUOTIENT FAMILIAL		Jusqu'à 400 €	De 401 à 630	De 631 à 840	De 841 à 1050	De 1051 à 1260	A partir de 1261	Date des factures
		Montant facturé par enfant et par période						
TARIF FORFAITAIRE	1ère période *01.09 au 16.11*	35,28 €	52,20 €	78,12 €	103,68 €	129,24 €	140,40 €	Décembre
	2ème période *17.11 au 29.01*	34.30 €	50.75 €	75.95 €	100.80 €	125.65 €	136.50 €	Février 27
	3ème période *01.02 au 16.04*	34.30 €	50.75 €	75.95 €	100.80 €	125.65 €	136.50 €	Mai 27
	4ème période *03.05 au 02.07*	32,34 €	47,85 €	71,61 €	95,04 €	118,47 €	128,70 €	Juillet 27
TARIF OCCASIONNEL		4.10€						
TARIF ADULTE		5.60€						

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260710-DEL10072026_060-DE

Précise que les absences seront déduites que sur présentation de justificatifs avant l'établissement des factures.

Fixe à compter du 1 septembre 2026, les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit :

Quotient familial	Accueil périscolaire		
	Matin	Soir	Matin + Soir
Jusqu'à 400€	0.39€	0.67€	0.80€
De 401 à 630e	0.51€	0.87€	1.03€
De 631 à 840€	0.75€	1.30€	1.54€
De 841 à 1050€	0.97€	1.72€	2.04€
De 1051 à 1260€	1.22€	2.14€	2.52€
A partir de 1261€	1.32€	2.31€	2.71€

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

MAIRIE DE BANNALEC (FINISTÈRE)

Christophe LE ROUX

Le Secrétaire,

MAIRIE DE BANNALEC (FINISTÈRE)

Christian DIEHL